



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Section 1 • Identification du produit et du fabricant

Nom du produit:	LPS® EVR
Numéro(s) de pièce:	05220 (aérosol), 05201, 05205, 05255, C05220 (aérosol), C05201, C05205, C05255
Nom chimique:	Mélange d'acétone et de d-limonène
Utilisation du produit:	Un nettoyeur conçu pour enlever les résidus de peinture des équipements de vaporisation ainsi que la gaisse, la crasse, l'huile et autres contaminants à base d'hydrocarbures des pièces métalliques.
Coordonnées du fabricant:	LPS Laboratories, 4647 Hugh Howell Road, Tucker, GA, ÉUA 30084 TÉL: Canada & États-Unis: 1 800 241-8334 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8800 FAX: Canada & États-Unis: 1 800 543-1563 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 770 243-8899
Numéro de téléphone en cas d'urgence:	Chemtrec: Canada & États-Unis: 1 800 424-9300 À l'extérieur du Canada et des États-Unis: +1 703 527-3887
Site web:	http://www.lpslabs.com

Section 2 • Identification des dangers

Cette matière est considérée comme dangereuse selon la norme OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200). Ce produit a été classé conformément aux critères de risques définis dans les règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient tous les renseignements exigés par les règlements sur les produits contrôlés.

Aperçu en cas d'urgence:

Aérosol: DANGER: Extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Nocif ou fatal si avalé.

Vrac: DANGER: Extrêmement inflammable. Nocif ou fatal si avalé.

Mode(s) de pénétration primaire: Contact cutané et oculaire. Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé:

Yeux:	Irritant pour les yeux.
Peau:	Une exposition répétitive peut causer un dessèchement ou un craquement de la peau.
Inhalation:	Une inhalation excessive des vapeurs peut causer; irritation de la trachée respiratoire, nausée, étourdissement et mal de tête.
Ingestion:	L'ingestion d'une quantité importante peut causer; nausée, vomissement et irritation gastro-intestinale. Peut causer des lésions si aspiré dans les poumons.

Effets chroniques potentiels sur la santé:

Effets carcinogènes:	NTP: Non	IARC: Non	OSHA: Non	ACGIH: Non
Effets mutagènes:	Aucun			
Effets tératogènes:	Aucun			
Organes visés:	Aucun			

Conditions médicales aggravées par l'exposition:

Les personnes avec des maladies préexistantes du système nerveux central (SNC), conditions neurologiques, maladies cutanées, maladies respiratoires chroniques ou avec un fonctionnement affaibli des reins ou du foie devraient éviter l'exposition.

Effets et symptômes:

Démangeaisons des yeux. Un contact répétitif ou prolongé avec la peau peut causer; rougeur, irritation et desquamation de la peau (dermatite). La respiration de fortes concentrations de vapeurs peut causer maux de tête, stupeur, irritation de la gorge et des yeux et effets sur les reins.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Section 3 • Composition / Information sur les composants

Composante	No. CAS	Pourcentage massique
Acétone	67-64-1	90 - 100%
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	5 - 10%
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	1 - 5%

Section 4 • Mesures de premiers soins

Contact oculaire:	Vérifier la présence de lentilles de contact et les retirer. Si une irritation ou des rougeurs se manifestent, rincer les yeux sous un léger courant d'eau fraîche et propre pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières séparées pour assurer une irrigation complète des yeux et des paupières. Ne pas utiliser d'onguent pour les yeux. Recourir immédiatement à du secours médical.
Contact cutané:	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Bien nettoyer la zone affectée avec de l'eau et un savon doux. Ne pas utiliser d'onguent. Recourir à du secours médical si l'irritation persiste.
Inhalation:	Déplacer immédiatement la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, commencer immédiatement la respiration artificielle. Si le cœur s'est arrêté, commencer immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Si la respiration est difficile, recourir immédiatement à du secours médical.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins que la requête soit demandée par le personnel médical. Ne jamais rien administrer oralement à une personne inconsciente. Si un vomissement spontané est sur le point de se produire, placer la tête de la victime sous le niveau de ses genoux. Si la victime est assoupie ou inconsciente, la placer sur son côté gauche avec la tête penchée. Ne pas laisser la victime seule. Obtenir du secours médical immédiatement.

Section 5 • Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion:	Monoxyde de carbone et gaz carbonique.		
Danger communs d'incendie:	Ne pas utiliser sur des équipements sous tension. Une chaleur intense causera l'ébullition du produit, les vapeurs résultantes pourrait causer une rupture explosive des contenants fermés.		
Méthodes pour combattre les incendies:	INCENDIE MINEUR: Utiliser une poudre chimique sèche. INCENDIE MAJEUR: Utiliser du bioxyde de carbone, un voile d'eau, de la fumée ou de la mousse. Refroidir les contenants avec un jet d'eau de façon à prévenir l'accumulation de pression, l'auto ignition et l'explosion.		
Sensibilité à l'impact:	Aucune	Sensibilité à la décharge statique:	Oui
Vêtements protecteurs en cas d'incendie:	Les pompiers doivent utiliser des équipements complets, y compris des appareils respiratoires autonomes à pression positive conformes aux normes NIOSH pour se protéger des dangers potentiels d'une combustion ou d'une décomposition de produits dangereuses et d'un manque d'oxygène. Évacuer l'endroit et combattre l'incendie à partir d'une distance maximale ou utiliser des supports de boyaux d'incendie téléguidés ou des embouts programmables.		
Remarques spéciales sur les dangers d'explosion:	Les aérosols peuvent exploser s'ils sont chauffés, répandre l'incendie et détruire le système de sprinklers.		

Section 6 • Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de retenue:	Déversements et fuites majeures:	Éliminer les sources d'ignition. Absorber avec un matériel inerte et disposer selon les normes applicables.
	Déversements et fuites mineures:	Éliminer les sources d'ignition. Établir un périmètre de sécurité et contrôler l'accès. Construire une digue loin en avant du déversement liquide pour assurer une collection complète de celui-ci. Ramasser le liquide libre avec des coussins absorbants, du sable ou d'autres matériels absorbants inertes et non-combustible. Placer dans des contenants à rebuts appropriés pour en disposer plus tard.
Procédures de nettoyage:	Ramasser le produit libre et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.	
Procédures d'évacuation:	Ventiler l'endroit de la fuite ou du déversement. Garder éloigner les personnes non-protégées ou inutiles.	
Procédures spéciales:	Éliminer toutes sources d'ignition. Ventiler l'endroit. Porter un équipement de protection personnel pendant le nettoyage.	



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Section 7 • Manipulation et entreposage

Manipulation: NE PAS vaporiser dans ou autour des sources d'ignition. Ne pas permettre au matériel de venir en contact avec la peau ou les yeux. Porter un équipement de protection adéquat durant la manipulation. Conserver le contenant fermé. Ne pas respirer les vapeurs ou les bruines. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Se laver soigneusement après manipulation du produit.

Entreposage: Conserver les contenants dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter toutes les sources d'ignition (étincelles ou flammes). Entreposer à une température supérieure à 4.4°C (40°F) et inférieure à 49°C (120°F).

Précautions à prendre lors de la manipulation et de l'entreposage:

Entreposer les aérosols comme des aérosols de niveau 2 (NFPA 30B). Conserver les contenants dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Mettre à la terre et relier les contenants avant de transférer le matériel.

Section 8 • Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Directives lors d'une exposition:

Composante	No. CAS	OSHA TWA- PEL	OSHA STEL	ACGIH-TLV	ACGIH-STEL	NIOSH
Acétone	67-64-1	1000 ppm	Non établie	500 ppm	750 ppm	250 ppm
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	5000 ppm	Non établie	5000 ppm	30000 ppm	5000 ppm
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie

*Recommandation du fournisseur

Mesures de contrôle du procédé: Fournir une ventilation générale et/ou locale pour maintenir les concentrations de vapeurs dans l'air sous leurs limites d'exposition au travail respectives.

Équipement de protection personnelle

Protection oculaire: Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux conformes aux législations appropriées. Une fontaine pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence sont recommandées.

Protection pour les mains: Normalement, aucune protection pour les mains n'est requise; cependant, si le produit devait être vaporisé pendant une longue période de temps, une vaporisation accidentelle sur la peau pourrait se produire. Si tel est le cas, utiliser des gants résistants aux produits chimiques. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournis par le fournisseur des gants.

Protection respiratoire: Une utilisation typique de ce produit dans des conditions normales ne requière pas l'utilisation d'une protection respiratoire. Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables (listé ci-haut), utiliser une protection respiratoire approuvé par NIOSH (i.e. cartouche pour vapeurs organiques).

Considérations générales d'hygiène: Se laver soigneusement après la manipulation du produit. S'assurer d'avoir un bain oculaire d'urgence disponible.



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Section 9 • Propriétés physiques et chimiques

Apparence:	Liquide	Couleur:	Claire, incolore
Odeur:	Faible d'orange	Taux d'évaporation:	Calculé: 7.7
Description de la solubilité:	Soluble dans l'eau	Point éclair:	-20°C (-4°F) - liquide versé
Point d'ébullition (°C):	56.5°C (134°F) - liquide dispensé	Méthode du point éclair:	Appareil Tagliabue à vase clos
Densité relative (H2O=1):	0.78 - 0.80 @ 20°C	Température de décomposition:	Non établie
Densité de vapeur (air = 1):	2.0	Température d'auto-ignition:	465°C (869°F)
Pression de vapeur:	Aérosol: ~ 3452 mm Hg @ 20°C Vrac: ~ 184.7 mm Hg @ 20°C	Limites d'inflammabilité (estimées):	INFÉRIEURE: 2.5% SUPÉRIEURE: 12.8%
Règle 1171 PPC:	Aérosol: ~ 0.01 mm Hg @ 20°C Vrac: ~ 0.01 mm Hg @ 20°C	Coefficient de partage (n-Octanol/Eau):	Non établie
Contenu en C.O.V.	Aérosol: 1.6%, 12.7 g/L, 0.1 lb/gal selon CARB/OTC/EPA Vrac: 1.7%, 13.6 g/L, 0.1 lb/gal selon CARB/OTC/EPA	Seuil de l'odorat:	Non établie
Point de fusion:	Non établie	Viscosité:	14 cSt @ 25°C
pH	Sans objet	Volatils:	100%
Chaleur de combustion:	Aérosol: 26.3 kJ/g Vrac: 27.9 kJ/g		

Section 10 • Stabilité et réactivité chimiques

Stabilité chimique:	Le produit est stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Conditions à éviter:	Conserver loin des sources d'ignition et de chaleur.
Incompatibilité:	Réactif ou incompatible avec les agents oxydants et les acides puissants.
Décomposition dangereuse:	La combustion générera de la fumée, possiblement épaisse et étouffante, conduisant à une visibilité nulle et les produits de combustion contiendront du monoxyde de carbone et du gaz carbonique.
Polymérisation dangereuse:	Ne se produira pas.

Section 11 • Information toxicologique

Toxicité aiguë et chronique

A: Information générale sur le produit

Aucune étude de toxicité aiguë n'a pas été conduite sur ce produit. L'information donnée dans cette section se réfère seulement aux composants individuels contenus dans cette préparation.

B: Analyse des composantes:

Composante	No. CAS	LC-50	LD-50
Acétone	67-64-1	16000 ppm / rat / 4 hre*	5800 mg/kg / oral / rat*
			20000 mg/kg / cutanée / lapin*
Bioxyde de carbone (aérosol seulement)	124-38-9	470000 ppm / rat / 30 minutes	Non approprié
(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	Non établie	4400 mg/kg / oral / rat
			> 5000 mg/kg / cutanée / lapin

* Donnée du fournisseur



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Section 12 • Information écologiques

Mobilité: Semi-volatil. Facilement absorbé par le sol. **Persistence / Dégradabilité:** Biodégradable

Potentiel bio accumulateur: Aucun potentiel bio accumulateur **Autres effets négatifs:** Aucun connu

Des études écologiques n'ont pas été faites sur ce produit. L'information suivante est disponible pour la/les composante(s) de ce produit.

Écotoxicité

Effets sur les organismes:	Composante	No. CAS	Test	Espèce	Résultats
Toxicité aiguë sur les poissons	(R)-p-mentha-1,8-diène	5989-27-5	4-jours LC50	Oncorhynchus mykiss	80,000 µg/L
			96-hre EC50	Pimephales promelas	1,490,000 µg/L
Toxicité aiguë sur les Daphnies	Acétone	67-64-1	48-hre EC50	Daphnia magna	12,700 mg/L
Inhibition bactériale	Aucune donnée disponible				
Inhibition sur la croissance des algues					
Bio accumulation dans les poissons					

* Donnée du fournisseur

Section 13 • Considérations relatives à l'élimination

Statut des déchets: Les aérosols, si dépressurisés et vidés en laissant moins de 2.54 cm (1 pouce) de liquide, sont classifiés comme déchets non toxiques sous la norme 40 CFR 261.7 (É.U.A.). Si jeté aux déchets dans sa forme reçue, le produit aérosol porte les codes de déchets D001 et D003 (É.U.A.). Si jeté au rebut dans sa forme de réception, le produit en vrac possède le code de rebut D001 (É.U.A.).

Élimination: Les rebuts (déchets) doivent être disposés selon les législations locales, provinciales, régionales et nationales sur le contrôle environnemental.

Note: L'addition de produits chimiques, le traitement de ou l'altération de ce produit de tout façon que ce soit, rend imprécise, incomplète ou inappropriée cette information sur la gestion des déchets. De plus, Les normes provinciales et locales sur la disposition des rebuts peuvent être plus restrictives que les normes et les lois fédérales.

Section 14 • Informations relatives au transport

Aérosol

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Commodité du consommateur	No. de l'ONU:	Sans objet
	Classification dangereuse:	ORM-D	Nom technique:	Sans objet
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	ORM-D déjà sur la boîte
	Groupe d'emballage:	Sans objet		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1950	Classification ADR:	2.1
	Groupe d'emballage:	Sans objet	Code de classification:	5F
	Nom et description:	AÉROSOLS, inflammable	No. d'identification dangereuse:	Sans objet
	Étiquetage:	2.1	Nom technique:	Sans objet
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	Aérosols	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	2	Groupe d'emballage:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	P003, LP02	EmS:	F-D, S-U
	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Sans objet
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1950	Classe:	2.1
	Nom d'expédition:	AÉROSOLS, inflammable	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	203, Y203 (Qté. Ltée.)	Groupe d'emballage:	NA
	Étiquetage:	Gaz inflammable	Nom technique:	NA



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Vrac

D.O.T. Routier	Nom d'exposition:	Liquide inflammable, n.o.s.	No. de l'ONU:	1993
	Classification dangereuse:	3	Nom technique:	Acétone, d-limonène
	Sous-classe:	Sans objet	Étiquette dangereuse:	Liquide inflammable
	Groupe d'emballage:	II		
Terrestre/Rail - ADR/RID	No. de l'ONU:	1993	Classification ADR:	3
	Groupe d'emballage:	II	Code de classification:	F1
	Nom et description:	Liquide inflammable, n.o.s.	No. d'identification dangereuse:	33
	Étiquetage:	3	Nom technique:	Acétone, d-limonène
IMDG-IMO	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable n.o.s.	Risques subsidiaires:	Sans objet
	Étiquetage:	3	Groupe d'emballage:	II
	Instructions d'emballage:	P003, LP02	EmS:	F-E, S-E
	Polluant marin:	Non	Nom technique:	Acétone, d-limonène
IATA - ICAO:	No. de l'ONU:	1993	Classe:	3
	Nom d'expédition:	Liquide inflammable, n.o.s.	Sous-classe:	Sans objet
	Instructions d'emballage:	Y341 (Qté. Ltée.), 353, 364 CAO	Groupe d'emballage:	II
	Étiquetage:	Liquide inflammable	Nom technique:	Acétone, d-limonène

L'information sur le transport ci-haut est sujet à changement et doit être vérifiée avant l'expédition du matériel. Il est la responsabilité de quiconque offrant des matériaux dangereux pour expédition de s'assurer de la conformité avec toutes les normes applicables.

Section 15 • Information réglementaire

Normes fédérales américaines:

No. de rebuts dangereux selon RCRA: D001, D003 (aérosols seulement)

Comprehensive Environmental Response and Liability Act of 1980 (CERCLA):

Acétone 67-64-1 5000 lbs

Toxic Substances Control Act (TSCA):

Toutes les composantes de ce produit sont inventoriées sur la liste de TSCA et/ou en sont exemptes.

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) Title III SARA Section 311/312 (40 CFR 370) Hazard Categories:

Relâchement soudain de la pression (aérosol seulement), danger d'incendie, danger (aigu) immédiat pour la santé, danger (chronique) à retardement pour la santé.

Ce produit contient le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) sujet(s) au demande de rapport selon SARA Section 313 (40 CFR 372):

Aucune composante individuelle de la section 313 n'est présente à un niveau de 1% ou plus.

Polluant dangereux pour l'air (HAPs) section 112: Aucun

Règlementations d'états américains:

Californie: Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues par l'état de la Californie comme causant le cancer, des déformations à la naissance ou endommageant le système reproductif.

Californie et états OTC (Ozone Transport Commission): Ce produit est conforme aux normes pour le consommateur.

Le droit de savoir du New Jersey:

Aérosol: Acétone 67-64-1 • d-Limonène 5989-27-5 • Bioxyde de carbone 124-38-9

Vrac: Acétone 67-64-1 • d-Limonène 5989-27-5



FICHES SIGNALÉTIQUES DU SIMDUT LPS® EVR

Date de la révision: 16 mars 2011

Remplace: 13 mars 2009

Règlementations internationales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):

Toutes les composantes de ce produit sont incluses sur la liste intérieure des substances (LIS).

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada:

Ce produit a été classifié selon les critères de dangers des réglementations sur les produits contrôlés et la fiche signalétique du SIMDUT contient toute l'information requise par les réglementations sur les produits contrôlés.

Classification du SIMDUT:

Aérosol: Classe A, Classe B5, Classe D2B



Classification du SIMDUT:

Vrac: Classe B2, Classe D2B



Autres réglementations:

Ingrédients listés sous le protocole de Montréal:

Aucun

Ingrédients listés sous la convention de Stockholm:

Aucun


Ingrédients listés sous la convention de Rotterdam:

Aucun

Conforme à la norme RoSH:

Oui

Section 16 • Autres informations

No. de fiche du SIMDUT: 35220 Nom du responsable pour la Préparation de la fiche du SIMDUT: Clea George Coordinatrice des affaires réglementaires Téléphone: +1 770 243-8800	HMIS 1996		HMIS III		NFPA Inflammabilité  Réactivité Spécial	
	Santé:		Santé:			
		1		[] 1	Santé	
	Inflammabilité:	3	Inflammabilité aérosol:	3		Réactivité
			Inflammabilité vrac:	3		
	Réactivité:	0	Dangers physiques aérosol:	2	Spécial	
			Dangers physiques vrac:	0		

Note au lecteur:

Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur susnommé ni ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou de l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de l'adaptabilité de quelque matière que ce soit incombe totalement à l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que seuls ces risques existent.

Clea L. George, Coordinatrice des Affaires réglementaires
LPS Laboratories, une filiale d'Illinois Tool Works